



UN DIAGNOSTIC CARBONE POUR QUOI FAIRE ?

- Renforcer la performance économique et environnementale de votre exploitation et son adaptation au changement climatique.
- Concevoir un plan d'action sur mesure, adapté à votre exploitation et à vos projets.
- Bénéficier d'un accompagnement technique et personnalisé dans la mise en œuvre des leviers d'action identifiés.
- Réaliser des analyses de terre associées à un conseil individuel agropédologique.
- Faire un premier pas vers la vente de carbone : via le Label Bas Carbone vous pourrez ensuite, si vous le souhaitez, être rémunéré pour votre engagement en faveur du climat.

Agriculteurs, éleveurs, installés depuis moins de 5 ans

bénéficiez d'un diagnostic carbone pris en charge à 90 % par le plan de relance





PROFIL REQUIS

- Exploitant agricole (agriculteur, éleveur).
- Installé depuis moins de 5 ans que ce soit dans un cadre individuel ou en société (GAEC, EARL, SCEA, etc.), bénéficiaire de la Dotation jeunes agriculteurs (DJA) ou non.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Vous pouvez effectuer une demande auprès d'un opérateur près de chez vous. Le financement de ce diagnostic personnalisé est soutenu par le plan France Relance à hauteur de 90% (soit un reste à charge de l'ordre de 200-250€). Seul le reste à charge devra faire l'objet d'un paiement.

FOCUS

L'agriculture au cœur de la lutte contre le changement climatique

L'agriculture est un maillon essentiel de la Stratégie nationale bas carbone visant à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Cela passe à la fois par la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et grâce au stockage de carbone dans les sols, la biomasse, etc. Déjà affecté par les effets du changement climatique (augmentation de la température, variabilité accrue des



conditions météorologiques, événements climatiques extrêmes...), le monde agricole doit s'adapter.

Les années suivant l'installation sont fondamentales pour déterminer les types de pratiques à mettre en œuvre pour adapter son exploitation à ces nouveaux enjeux.

Retrouvez les structures habilitées près de chez vous



Le volet agricole du Plan de relance

1,2
milliard
d'euros

Trois priorités

- Reconquérir notre souveraineté alimentaire.
- Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français.
- Accompagner l'agriculture et la forêt françaises dans l'adaptation au changement climatique.

+50%
des crédits
sont consacrés
à la transition
agroécologique
et à l'adaptation
au changement
climatique.

Retrouvez les mesures du volet agricole du Plan de relance sur
agriculture.gouv.fr